

Vingt-deux pays vont voir leur dette réduite grâce à l'initiative en faveur des PPTE

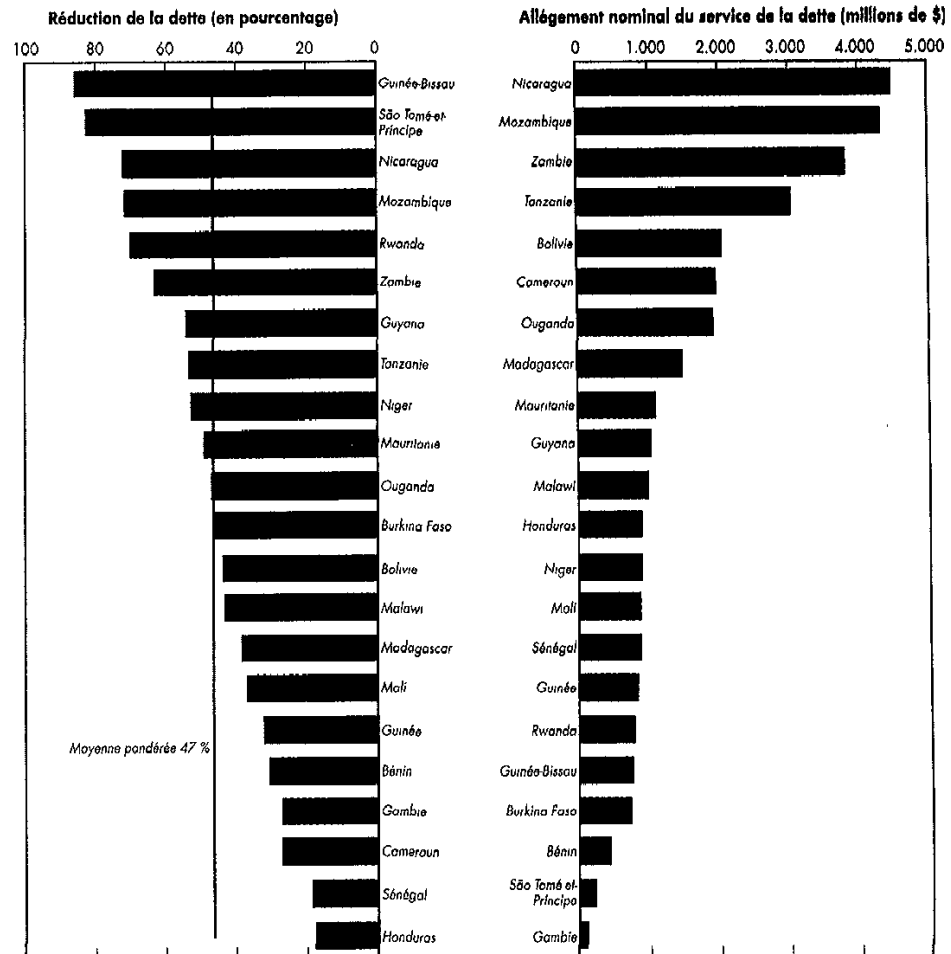
Une étape majeure dans l'allègement de la dette des pays les plus pauvres a été franchie lorsque Horst Köhler, Directeur général du FMI, et James Wolfensohn, Président de la Banque Mondiale, ont annoncé que vingt-deux pays, dont dix-huit africains, avaient été admis à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Ces pays recevront un allègement de quelque 34 milliards de dollars de leurs obligations au titre du service de la dette. Lorsqu'ils auront atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative, ces pays verront leur dette extérieure réduite de deux tiers en moyenne, grâce aux mécanismes traditionnels d'allègement, à l'initiative PPTE et à d'autres actions bilatérales.

En 1996, le FMI et la Banque Mondiale ont engagé le premier vaste effort visant à éliminer la dette non viable des pays les plus pauvres et les plus endettés: l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). En octobre 1999, la Communauté Internationale est convenue d'accroître le nombre de pays admissibles et le montant de l'allègement de la dette que chaque pays admissible recevra, ainsi que d'accélérer le processus. L'initiative renforcée vise à réduire la valeur actuelle nette (VAN) de la dette au point de décision à un maximum de 150 % des exportations ou de 250 % des recettes publiques, et cette aide viendra en sus des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette (rééchelonnement accordé par le Club de Paris aux conditions de Naples, à savoir une réduction de 67 % de la VAN de la dette et une action au moins comparable des autres créanciers bilatéraux).

Les pays passeront par deux phases pour être admis à bénéficier d'un allègement de la dette. Dans la première, le pays débiteur devra démontrer sa capacité à utiliser prudemment l'aide accordée en établissant des antécédents satisfaisants, normalement pendant trois ans, dans le cadre de programmes appuyés par le FMI ou l'IDA. Dans la deuxième phase, après avoir atteint le point de décision au titre de l'initiative, le pays appliquera une stratégie de réduction de la pauvreté à part entière, préparée avec la large participation de la société civile, et une série de mesures visant à accélérer la croissance. Pendant

Initiative renforcée en faveur des PPTE : réduction et allègement de la dette des vingt-deux pays ayant atteint le point de décision

(À fin décembre 2000)



Note: La réduction de la dette est mesurée par le facteur de réduction commun, à savoir le pourcentage par lequel chaque créancier doit réduire ses créances au point de décision pour permettre au pays débiteur d'atteindre un degré d'endettement tolérable. Les calculs ont été effectués en VAN.

Pour la Bolivie, le Burkina Faso, le Guyana, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda, on a combiné l'aide au titre des Initiatives originale et renforcée.

cette phase, le FMI et l'IDA accorderont une aide intérimaire, à condition que le programme qu'ils appuient reste en bonne voie d'exécution. En outre, il est prévu que les créanciers du Club de Paris, et peut-être d'autres créanciers, offriront un allègement de la dette à des conditions très concessionnelles.

À la fin de la deuxième phase, lorsque le point d'achèvement flottant aura été atteint, le FMI et l'IDA accorderont le reste de l'allègement engagé, tandis que les créanciers du Club de Paris procéderont à une opération sur l'encours de la dette à des conditions très concessionnelles. Les autres créanciers multilatéraux et bilatéraux devront contribuer à l'allègement de la dette à des conditions comparables.

Il est prévu qu'une quarantaine de PPTE, pour la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne,

seront admis à bénéficier de l'aide au titre de l'initiative renforcée. Un programme d'allègement à ce titre est maintenant en place dans vingt-deux pays (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tanzanie et Zambie), le total de l'aide engagée étant estimé à quelque 34 milliards de dollars, ce qui représente une réduction moyenne de la VAN de la dette de près de 48 % en sus des mécanismes traditionnels d'allègement.

Les capitaux privés dans l'aide en 1999

Les capitaux privés ont repris en 1999 plus de place dans le financement de l'aide au développement, affirme le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) dans son rapport annuel. «Avec 159 milliards de dollars, les apports privés ont représenté en 1999 64 % des financements extérieurs totaux», a relevé le CAD. En 1998, ces apports privés représentaient 134 milliards de dollars.

Le financement public du développement s'est élevé en 1999 à près de 85 milliards de dollars, soit 34,2 % du montant global des aides des pays membres du CAD à destination des pays émergents, souligne le Comité dans son rapport.

